

Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur

Prix de vente net vendeur	Habitation / Professionnel / Terrain
Jusqu'à 100.000 €	5.000 €
De 100.001 € à 140.000 €	8.000 €
De 140.001 € à 300.000 €	6 % TTC du prix de vente net vendeur
De 300.001 € à 500.000 €	5 % TTC du prix de vente net vendeur
A partir de 500.001 €	4 % TTC du prix de vente net vendeur
Estimation	150 € TTC

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	100 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	4,5 % T.T.C du loyer brut annuel	4,5 % T.T.C du loyer brut annuel (selon loi ALUR prix maximum 10 €/m ² à la charge du locataire)
Etat des lieux d'entrée location vide	1,5 % T.T.C du loyer brut annuel	1,5 % T.T.C du loyer brut annuel (selon loi ALUR prix maximum 3 €/m ² à la charge du locataire)
Etat des lieux de sortie location vide	1,25 % T.T.C du loyer brut annuel	
Etat des lieux location meublée	1,5 % T.T.C du loyer brut annuel	1,5 % T.T.C du loyer brut annuel (selon loi ALUR prix maximum 3 €/m ² à la charge du locataire)

Honoraires de gestion

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	8 %
Assurance GLI (facultative)	2,30 %

Honoraires de locations saisonnières

Commission de transaction (pourcentage du loyer net à la charge du locataire)	Semaine : 17 % T.T.C Deux semaines et plus : 13 % T.T.C
Commission gestion (pourcentage du loyer net à la charge du mandant)	Semaine et plus : 12 % T.T.C
Taxe de séjour	Selon barème de la mairie

HONORAIRES A COMPTER DU 23 Janvier 2023

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.